



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 45985

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le coût économique de l'éolien. Compte tenu du choix qui a été fait par le Grenelle de l'environnement pour les énergies renouvelables et notamment l'éolien, il semble important que des données chiffrées objectives et incontestables soient proposées en toute transparence afin de permettre de mesurer les conséquences économiques et budgétaires engendrées par ce mode de production d'électricité en France. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser clairement le montant des surcoûts supportés par EDF et donc par l'État, compte tenu du rachat obligatoire par EDF de l'électricité éolienne.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45985

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3192

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)